

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE du lundi 2 juin 2003 à 19h00

La séance a été convoquée, à la demande du maire, en application des dispositions suivantes :

- ⇒ arrêté du Conseil d'Etat du 26 février 2003,
- ⇒ directives du département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement des 7 mars et 12 mai 2003,
- ⇒ loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,
- ⇒ articles 1 à 3 et 58 du règlement du conseil municipal.

Présents

Conseil municipal: Mmes et MM. Justin BENOIT, Pierre BOSSET, Christophe BURRUS, Véronique CHRISTE, Elizabeth GAMPERT, Laurence d'HESPEL, Christophe IMHOOS, Eric PRADERVAND, Thierry PRADERVAND, Daniel RINALDI, René STALDER, Pierre SUTTER, François TCHERAZ, Nicolas TERRIER, Jean-Philippe de TOLEDO, Maurice TURRETTINI et Viviane de WITT.

Exécutif: Mme Catherine KUFFER, maire
M. Emmanuel FOËX, adjoint
Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

1. Ouverture de la séance par la doyenne d'âge

- Mme Elizabeth GAMPERT ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.
- Mme GAMPERT propose de modifier l'ordre du jour en prévoyant la pause après le point 6 de l'ordre du jour. Cette proposition est acceptée sans opposition.
- Mme GAMPERT donne lecture d'un extrait d'un livre de Christiane SINGER, extrait qui se trouve dans le chapitre intitulé *Les sens nous livrent le sens* :
« *Je me suis souvent demandé ce qui, à notre époque, provoquait cette perte de sang, cette perte de sens. C'est comme une hémorragie qu'il est impossible d'arrêter. Par quelle plaie s'écoule le sens ? Plus je m'interroge et plus je vois qu'il y a dans notre modernité quelque chose comme un découragement immense. Le monde est devenu trop grand. Tant que je suis dans une enclave – dans un espace délimité – je peux en porter la responsabilité. Une famille. Un lieu de travail. Un groupe. Dans cet espace,*

je peux me mettre au service, m'engager tout naturellement. Mais lorsque cet espace se dilate et recouvre le monde entier, lorsque chaque jour se déversent dans mes yeux des tombereaux de désespoir, tous les désastres du monde entier, toutes les guerres et toute la violence de l'entière planète... alors quelque chose en moi se bloque. »

- Mme GAMPERT poursuit : « Ce texte m'a beaucoup interpellée, car il est vrai qu'en ce moment, bien que l'on ne parle que de mondialisation, on ne peut s'occuper de façon responsable de tous les problèmes du monde. J'aimerais vous dire, à tous ici réunis ce soir, que nous avons une responsabilité importante vis-à-vis de Vandœuvre qui nous tient tant à cœur, pendant les quatre années à venir, que les problèmes à résoudre sont d'abord dans l'espace limité de notre commune, avec bien sûr une ouverture et une écoute des problèmes au-delà des frontières communales, cantonales, voire fédérales et européennes, que notre assiduité aux commissions dans lesquelles nous nous engageons librement est essentielle si nous voulons mener à terme les mandats qui nous sont confiés. En tant que doyenne, je souhaite ardemment que l'ambiance de notre conseil soit empreinte de solidarité et non de chicaneries. A toi, ma chère Catherine, Madame le Maire, je souhaite une législature florissante et pleine de satisfactions, secondée par tes deux adjoints motivés et dynamiques. »

2. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat validant les élections des conseils municipaux du 30 mars 2003, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 23 avril 2003

- Mme GAMPERT lit publiquement l'arrêté du Conseil d'Etat du 16 avril 2003 validant les élections.
- Mme GAMPERT donne ensuite lecture de la lettre du service des votations et élections confirmant l'élection de M. François TCHERAZ, en remplacement de Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, élue adjointe à l'exécutif.

3. Prestation de serment des conseillers municipaux - appel par ordre alphabétique – entre les mains de la doyenne d'âge

- Après lecture de la formule du serment, Mme GAMPERT appelle chaque conseiller et conseillère afin qu'ils prêtent serment :

* M.	BENOIT	Justin
* M.	BOSSET	Pierre
* M.	BURRUS	Christophe
* Mme	CHRISTE	Véronique
* Mme	d'HESPEL	Laurence
* M.	IMHOOS	Christophe
* M.	PRADERVAND	Eric
* M.	PRADERVAND	Thierry
* M.	RINALDI	Daniel
* M.	STALDER	René
* M.	SUTTER	Pierre
* M.	TCHERAZ	François
* M.	TERRIER	Nicolas

* M.	de TOLEDO	Jean-Philippe
* M.	TURRETTINI	Maurice
* Mme	de WITT	Viviane

4. Election du bureau du conseil municipal

- Après mise au vote, les personnes suivantes sont élues à l'unanimité :

* Président du conseil municipal	M.	BOSSET Pierre
* Vice-présidente du conseil municipal	Mme	CHRISTE Véronique
* Secrétaire du conseil municipal	M.	TERRIER Nicolas

5. Entrée en fonction du conseil municipal

- Le conseil municipal, présidé par M. Pierre BOSSET peut entrer en fonction.

6. Prestation de serment de la doyenne d'âge entre les mains du président du conseil municipal

- M. Pierre BOSSET, président du conseil municipal, lit la formule du serment, afin que Mme Elizabeth GAMPERT, doyenne d'âge, puisse à son tour prêter serment.

Mme Elizabeth GAMPERT se lève et prête serment.

- Il est décidé, à l'unanimité, de renoncer à la pause.

7. Répartition des fonctions et délégation des compétences, entre le maire et les adjoints, selon l'art. 44, chiffres 1 à 4, de la loi sur l'administration des communes

- Mme le Maire souhaite, au nom de l'exécutif, la bienvenue aux conseillers et en particulier aux deux nouveaux élus, dont elle est sûre qu'ils seront rapidement intégrés dans le conseil. Elle indique que l'exécutif a procédé à la répartition des fonctions et aux délégations de compétences. Le maire et les adjoints donnent lecture de leurs fonctions respectives. Un exemplaire de cette répartition sera joint à l'original.

8. Désignation des diverses commissions permanentes

- Les diverses commissions sont les suivantes :

Administrative, financière et juridique
 Aménagement du territoire
 Aide sociale et humanitaire, coopération au développement
 Ecole, sports et loisirs

Environnement, mesures paysagères, gestion des déchets
 Culture, manifestations communales, Aînés
 Bâtiments communaux
 Sécurité routière, voirie, canalisations
 Information, communication
 Naturalisations
 Feu et sécurité
 Réclamation (taxe professionnelle)

9. Désignation des membres des diverses commissions, nomination de leurs président et vice-président

- Avant de procéder à la composition des diverses commissions, Mme le Maire relève qu'un taux d'absentéisme relativement élevé a été constaté lors des séances de commissions de la dernière législature. Elle demande aux conseillers de bien vouloir s'excuser en cas d'absence. Elle relève que l'essentiel du travail se fait en commission et insiste dès lors pour que les conseillers assistent aux séances. Elle demande également que les conseillers lisent attentivement les procès-verbaux des séances, y compris ceux des commissions desquelles ils ne font pas partie. Elle suggère en outre que chaque conseiller devienne membre d'au moins trois commissions, ce qui lui semble être le moyen minimal pour qu'ils s'intègrent bien dans les travaux du conseil.
- S'agissant de l'obligation, pour tous les conseillers, d'appartenir aux commissions *Administrative, financière et juridique* et *Aménagement du territoire*, Mme le Maire suggère d'y renoncer car, avec l'adoption de la LIPAD, il a été décidé que les rapports de commissions devaient être plus complets que précédemment. Ceci donne en effet l'impression de redites si tous les conseillers ont déjà assisté aux débats qui se sont déroulés en commission. Elle propose dès lors, au nom de l'exécutif, que seuls les présidents de commissions fassent partie de ces deux commissions.
- Mme le Maire relève, toujours au nom de l'exécutif, qu'un effectif de huit membres par commission constituerait une bonne moyenne.

* * *

- Le Conseil municipal a dû recourir au vote pour nommer le président de la commission *Aide sociale et humanitaire, coopération au développement* et celui de la commission *Culture, manifestations communales, Aînés*, car il y avait 2 candidats pour chacun de ces postes. Ces deux votes ont eu lieu à bulletins secrets, à la demande d'un conseiller.
- Commission *Aide sociale et humanitaire, coopération au développement* : Mme Elizabeth GAMPERT et M. Pierre SUTTER.
Résultat : **8 voix** en faveur de M. SUTTER contre **7 voix** en faveur de Mme GAMPERT. 2 bulletins nuls.
- Commission *Culture, manifestations communales, Aînés* : M. Christophe IMHOOS et Mme Viviane de WITT.
Résultat : **9 voix** en faveur de Mme de WITT contre **6 voix** en faveur de M. IMHOOS. 2 bulletins nuls.

* * *

- M. PRADERVAND regrette, en tant que président de la **commission des routes**, de ne jamais avoir été convié aux séances organisées par l'exécutif, par exemple au sujet de la traversée du village.
- Mme le Maire relève qu'elle a toujours souhaité associer davantage les présidents des commissions, mais qu'après vérification auprès de la surveillance des communes, il s'est avéré qu'il fallait respecter la séparation des pouvoirs, c'est-à-dire laisser l'exécutif gérer un dossier une fois que le conseil lui en a donné le mandat. Ceci n'empêche pas, selon Mme le Maire, que la commission se réunisse périodiquement pour prendre connaissance de l'état d'avancement de tel ou tel dossier. Mme le Maire propose qu'un modus vivendi soit trouvé, consistant à associer le président aux séances importantes, tout en tenant compte de la position respective de chacun.
- M. PRADERVAND confirme qu'il souhaite être associé aux séances, dans la mesure où il estime que le rôle du président n'a, jusqu'à présent, pas été mis en valeur et qu'il a généralement été mis devant le fait accompli.
- S'agissant du dossier relatif à la traversée du village, Mme le Maire souhaite que les conseillers participent réellement aux commissions élargies et elle s'engage à faire régulièrement rapport de la situation au président.
- M. le Président propose de fixer cette question à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil municipal.
- M. TERRIER est d'avis qu'il faut faire la part des choses : l'exécutif exécute et le conseil donne les impulsions. Cela signifie, selon lui, que l'exécutif gère le dossier et rapporte ensuite devant le conseil. Il estime qu'il n'appartient pas au président d'une commission de se joindre à l'exécutif dans la gestion d'un dossier. Il ajoute que l'exécutif prend le temps nécessaire à la conduite de ces tâches et que cela n'est pas possible pour la plupart des présidents de commissions.
- M. IMHOOS estime qu'il doit en effet y avoir un partage de compétences, mais que, sur le plan pratique, le président doit être tenu informé et pouvoir assister aux séances importantes.
- M. RINALDI considère qu'il s'agit d'une question de sens politique. Il indique qu'à la Ville de Genève l'exécutif tenait à ce que les présidents de commissions soient tenus informés de l'avancement des dossiers.
- Mme le Maire s'engage volontiers à tenir les conseillers informés mais elle les invite également à prendre l'initiative d'en faire la demande s'ils estiment ne pas recevoir suffisamment d'informations. Elle relève qu'un rapport se fait généralement lors de la préparation d'une séance de commission et rappelle que la commune avait fait venir M. CONVERS en 1999 pour une présentation sur les compétences réciproques du conseil et de l'exécutif.
- Le conseil décide, en conséquence, de ne pas solliciter à nouveau la venue d'un représentant du département pour une présentation à ce sujet.
- S'agissant de la **commission Feu et sécurité**, Mme le Maire relève qu'il s'agit d'une nouvelle commission que l'exécutif propose de créer. Elle indique que la plupart des communes ont une commission du feu et rappelle qu'il y avait à Vandœuvre, jusqu'en 1999, une commission *Ecole, sports, sapeurs-pompiers*.
- Mme le Maire indique que l'exécutif estime préférable que cette commission ne soit pas composée de plus d'un tiers de sapeurs-pompiers.
- Mme le Maire explique, au sujet de la **commission de réclamation (taxe professionnelle)**, que pour les communes de moins de 10 000 habitants, un membre doit être proposé par le maire en vue de sa nomination par le Conseil d'Etat (Mme le

Maire a proposé Mme Janine HAGMANN pour Vandœuvres), un membre est nommé par le maire (Mme le Maire a nommé M. Emmanuel FOËX) et trois membres sont nommés par le conseil municipal (voir ci-dessous).

COMMISSIONS

ADMINISTRATIVE, FINANCIERE ET JURIDIQUE

Président : M. Jean-Philippe de TOLÉDO

Vice-président : M. Nicolas TERRIER

Membres :

Mmes et MM. Justin BENOIT, Pierre BOSSET, Véronique CHRISTE, Christophe IMHOOS, Thierry PRADERVAND, Daniel RINALDI, René STALDER, Pierre SUTTER, François TCHERAZ, Maurice TURRETTINI et Viviane de WITT.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Président : M. Maurice TURRETTINI

Vice-président : M. René STALDER

Membres :

Mmes et MM. Pierre BOSSET, Christophe BURRUS, Laurence d'HESPEL, Christophe IMHOOS, Eric PRADERVAND, Daniel RINALDI, Pierre SUTTER, Jean-Philippe de TOLEDO et Viviane de WITT.

AIDE SOCIALE ET HUMANITAIRE, COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Président : M. Pierre SUTTER

Vice-président : M. Justin BENOIT

Membres :

Mme et MM. Elizabeth GAMPERT, Christophe IMHOOS et François TCHERAZ.

ECOLE, SPORTS ET LOISIRS

Présidente : Mme Véronique CHRISTE

Vice-président : M. Pierre BOSSET

MM. Justin BENOIT, Christophe BURRUS, Eric PRADERVAND, Pierre SUTTER, Nicolas TERRIER.

ENVIRONNEMENT, MESURES PAYSAGERES, GESTION DES DÉCHETS

Président : M. René STALDER

Vice-présidente : Mme Viviane de WITT

Membres :

MM. Justin BENOIT, Pierre BOSSET, Daniel RINALDI et Nicolas TERRIER.

CULTURE, MANIFESTATIONS COMMUNALES, AÎNÉS

Présidente : Mme Viviane de WITT

Vice-présidente : Mme Elizabeth GAMPERT

Membres :

Mmes et MM. Justin BENOIT, Pierre BOSSET, Véronique CHRISTE, Laurence d'HESPEL, Christophe IMHOOS, Daniel RINALDI et François TCHERAZ.

BATIMENTS COMMUNAUX

Président : M. Pierre BOSSET

Vice-président : M. Eric PRADERVAND

Membres :

Mmes et MM. Christophe BURRUS, Véronique CHRISTE, Elizabeth GAMPERT, Laurence d'HESPEL, Christophe IMHOOS, Thierry PRADERVAND, Daniel RINALDI, René STALDER, Maurice TURRETTINI et Viviane de WITT.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE, VOIRIE, CANALISATIONS

Président : M. Thierry PRADERVAND

Vice-président : M. René STALDER

Membres :

Mme et MM. Pierre BOSSET, Christophe BURRUS, Véronique CHRISTE, Eric PRADERVAND et Daniel RINALDI.

INFORMATION, COMMUNICATION

Président : M. Nicolas TERRIER

Vice-présidente : Mme Viviane de WITT

Membres :

Mme et MM. Véronique CHRISTE, Christophe IMHOOS et Daniel RINALDI.

NATURALISATIONS

Président : M. Justin BENOIT

Vice-président : M. Maurice TURRETTINI

Membres :

Mmes et MM. Christophe BURRUS, Elizabeth GAMPERT, Laurence d'HESPEL, Thierry PRADERVAND, Pierre SUTTER et François TCHERAZ.

FEU ET SÉCURITÉ

Présidente : Mme Véronique CHRISTE

Vice-président : M. Christophe BURRUS

Membres :

Mme et MM. Pierre BOSSET, Christophe BURRUS, Véronique CHRISTE, Christophe IMHOOS, Eric PRADERVAND, Thierry PRADERVAND, Daniel RINALDI, René STALDER, Nicolas TERRIER et Maurice TURRETTINI.

RECLAMATION (TAXE PROFESSIONNELLE)

Membres :

Mme et MM. Jean-Philippe de TOLÉDO, Maurice TURRETTINI et Viviane de WITT.

10. Divers et propositions individuelles

- Mme le Maire présente le programme de la nouvelle législature. Suivant la tradition, elle s'exprime au nom de ses collègues de l'exécutif. Elle indique que la nouvelle législature sera conduite dans la continuité de la précédente. Un souci tout particulier sera apporté à préserver la richesse environnementale de la commune, qui contribue à la qualité de vie tant appréciée des habitants de Vandœuvre.
- Les principaux éléments du programme sont :
 - Aménagement du territoire :
 - mise à jour du plan directeur communal, durant les deux prochaines années (travail important car il aura force de loi) ;
 - GICAL : poursuivre la lutte et décider si la commune entend continuer à faire partie du Groupement ;
 - Autorisations de construire : l'exécutif fera au mieux pour préserver le bâti ;
 - Agenda 21 : si la commune ne va pas réellement se doter d'un Agenda 21, il sera néanmoins tenu compte, dans les décisions prises, des préoccupations économiques, sociales et environnementales.
 - Routes :
 - le projet de traversée du village n'a pas pu se réaliser durant la précédente législature. Mme le Maire demande aux conseillers de s'intéresser à ce dossier en profondeur ;
 - création de zones 30 km/h dans la commune ;
 - sous-sol : une étude a débuté, en concertation avec les communes d'Arve-Lac, concernant l'installation de la fibre optique. Le projet en est à un stade embryonnaire et est onéreux mais il s'agit de poursuivre dans cette voie car il y a une demande en la matière ;
 - PGEE : le plan général d'évacuation des eaux constitue une obligation fédérale et cantonale et des subventions peuvent être obtenues si les plans sont réalisés dans les cinq ans (Fr. 200'000.- ont été prévus au budget dans les investissements) ;
 - mise en séparatif : constitue aussi une obligation.
 - Ecole :
 - réalisation du projet de crèche intercommunale, mais le projet, sur la commune de Cologny, semble difficile à mener.
 - Culture :
 - volonté de poursuivre la politique culturelle de la commune, avec un spectacle tous les deux ans dans le parc de la mairie (le prochain spectacle est prévu en été 2004) ;
 - sorties des Aînés trois fois par année et étude d'autres possibilités de rencontres sur la commune.
 - Social et humanitaire :
 - maintien d'une attribution de 1 % des charges pour l'aide sociale et de 1 % également pour l'aide humanitaire.
 - Bâtiments communaux :
 - l'exécutif restera attentif aux propositions d'acquisition de terrains et les soumettra au conseil (en cours : étude relative à l'achat de la maison de M. CAILLER.)
- Mme le Maire relève que l'exécutif continuera ainsi sur la lancée de ses prédécesseurs et qu'il fera tout pour maintenir un centime additionnel à 32, tout en sachant que l'on va au-devant de jours plus difficiles.
- Mme le Maire appelle de ses vœux une transparence réelle des autorités à l'égard de la population et qu'elles soient à l'écoute de cette dernière. Elle souhaite aussi de la transparence au sein du conseil. Elle considère, en résumé, qu'il est essentiel de faire preuve de dialogue, d'écoute, de transparence et de confiance et invite les conseillers à prendre contact avec les membres de l'exécutif s'ils estiment que quelque chose ne va

pas. Elle relève que tous les représentants des autorités doivent tirer à la même corde, à savoir l'intérêt des communiens. Elle conclut en affirmant que tout acte doit être fait avec éthique, mot clé pour elle.

11. Dates des prochaines séances

- 15 septembre : séance du conseil municipal
- 6 octobre : séance du conseil municipal
- 20 octobre (à confirmer) : séance de la commission *Administrative, financière et juridique*
- 10 novembre : séance du conseil municipal (budget)
- 1^{er} décembre : séance du conseil municipal
- 8 décembre : repas de l'Escalade (avec les conjoints)

- M. PRADREVAND suggère qu'une séance sur l'organisation des promotions ait lieu avant le 12 juin, date de l'assemblée générale des sapeurs-pompiers.
- Mme le Maire répond que cela n'est pas nécessaire, l'exécutif ayant tout prévu.

- Prochaines séances de commissions : les dates des prochaines séances feront l'objet d'un courrier adressé aux conseillers.

- Mme le Maire rappelle que la prochaine sortie des Aînés aura lieu le 11 juin et que les Promotions se dérouleront le 28 juin. Elle ajoute que les conseillers y sont les bienvenus.

La séance publique est levée à 22h00.

Le secrétaire du conseil municipal

Nicolas TERRIER

Le président du conseil municipal

Pierre BOSSET